

Compte-Rendu CGT de la réunion du CHSCT en audioconférence le mardi 8 décembre 2020

1 – Approbation des procès-verbaux du 12/11/2019, 28/11/2019 et 20/01/2020

Personne ne s'oppose à la validation de ces PV. On apprend à cette occasion que le président du CHSCT partage son opinion... avec lui-même ! (sous sa deuxième casquette de directeur du pôle pilotage et ressources)

2 – Point budgétaire

Les représentants du personnel demandent à ce que les devis complémentaires (fournitures de bureau pour la DRFiP67 et 15 stores extérieurs pour la Douane) soient fournis préalablement au vote. En conséquence, à défaut, pour la validation du budget, les devis seront envoyés par mail et les représentants du personnel se prononceront par mail également. Le budget serait ainsi utilisé en totalité, à quelques dizaines d'euros près.

3 – Validation du compte-rendu du GT « Plans NRP » du 16 novembre 2020

Les représentants du personnel demandent une modification du compte-rendu : l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) indiquait ne pas pouvoir valider les plans en l'état puisque la norme de 10 m² par agent n'était souvent pas respectée. Ce dernier reconferme ses propos en séance. Le compte-rendu sera amendé en ce sens.

4 – Point sur les mesures spécifiques à l'alerte attentat prises par chaque direction

A – La DRFiP67 est en niveau de sécurité "urgence attentats" depuis fin octobre 2020. De la documentation a été transmise aux agents par mail et est disponible sur Ulysse 67.

B – La Douane est en urgence attentats depuis janvier 2015. Les mesures prises sont : la surveillance des bâtiments, l'accueil renforcé avec rendez-vous, la prise en charge avec identification à l'interphone. Les déplacements entre le domicile et la brigade doivent se faire en civil et le contrôle aux frontières intérieures a été rétabli jusqu'au 30 avril 2021.

C – Pour l'INSEE : diverses informations ont été données aux agents : « flash RH » sur la protection des agents d'État, documentation fournie aux encadrants, affichage vigipirate à l'accueil mis à jour pour le niveau urgence attentat.

5 – Point sur la « crise sanitaire » pour information (toutes directions)

A – Pour la DRFiP : Le télétravail est en principe la règle. Les chiffres au 07/12/2020 : sur 1 361 agents, 60 % étaient en présentiel, 15 % absents et 25 % en télétravail (dont nomades). 8 personnes fragiles sont en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) Covid. Il y a eu 59 cas Covid avérés depuis le début de la crise. Cette semaine, seule 1 personne a été testée positive au Covid.

B – La Douane : Aucun agent en ASA. Un agent vulnérable bénéficie d'un poste de travail réaménagé. Deux agents sont actuellement atteints du Covid. 75 agents sur 98 de la branche AG/OpCo ont obtenu le télétravail. Les agents en télétravail sont informés des actualités Covid par le site internet local et contactés par téléphone une fois par semaine. Un questionnaire a été envoyé à tous les agents afin de connaître leur ressenti sur les mesures Covid.

C – Pour l'INSEE : Un agent cas contact télétravaille en isolement chez elle et un agent est testé positif au Covid (sur 120 agents environ avec les enquêteurs). Peu d'agents travaillent sur site (entre 2 et 6 personnes par demi-journée).

6 – Calendrier des Groupes de Travail (GT) : RSST, Formations et Crédits

GT Formations et Registres Santé et Sécurité au Travail (RSST) : 18 février 2021

GT Crédits : le 11 mars 2021

Prochaine réunion du CHSCT : le 23 mars 2021

Le calendrier des visites de sites sera défini vers mi-janvier 2021.

7 – Consignes applicables en l'absence de Médecin de Prévention (MP) : actions menées pour son remplacement

En remplacement du Dr LE DOZE, un nouveau MP devrait arriver dans les prochains mois. Celle de Moselle assurera un intérim et pourra être contactée en cas d'urgence. Les consultations se font à distance. La direction promet d'assurer le suivi des agents en Centre de Contact (CdC) pour le risque auditif dès le retour d'un MP. L'infirmière sur le site de Strasbourg reste disponible, sauf le vendredi.

8 – Point sur les conditions de travail dans le cadre des opérations NRP (DRFiP)

Les agents impactés par les restructurations ont été contactés lors de réunions de service organisées par la direction. Celle-ci considère que ces « rencontres » contiennent des informations suffisantes pour rassurer le personnel. Pour les organisations syndicales, il n'en est rien : l'inquiétude, le stress et les incertitudes sur les restructurations et les conditions de travail demeurent. Il convient donc d'être particulièrement vigilants sur les Risques Psychosociaux (RPS) et d'être en mesure d'assurer un soutien matériel et psychologique aux agents. À cela vient s'ajouter la problématique du télétravail en période de Covid.

Les transferts d'emplois se font juridiquement au 1^{er} janvier, mais les mutations auront lieu au 1^{er} septembre. Pour mémoire, vous retrouverez la liste de ces restructurations NRP 2021 sur Ulysse 67.

Le déménagement des agents se ferait à la fin du 1^{er} semestre 2021. La plupart des agents auraient la possibilité de rester sur l'ancien site jusqu'à fin août (sauf les agents de la Trésorerie d'Obernai qui devront quitter leurs bureaux avant avril 2021 puisque la mairie désire récupérer les locaux, ils pourraient travailler à distance sous l'égide du chef de service).

La direction se veut rassurante sur la nature secondaire des changements opérés, mais les représentants du personnel considèrent qu'il y aura forcément un bouleversement dans l'organisation et la nature du travail au quotidien dans les services fusionnés en 2021.

9 – Questions diverses :

A – Télétravail à la DRFiP67 : le résultat du GT local du 30 novembre 2020 sur le télétravail n'était pas satisfaisant puisque la direction était aux abonnés absents en matière de dialogue et de propositions. Bien entendu, la direction réfute ce constat en arguant que "le but d'un groupe de travail n'est pas de trouver des solutions, ni de prendre des décisions".

Formations sur le management du télétravail : deux e-formations télétravail (une pour les encadrants et une autre pour les télétravailleurs) sont possibles, le lien a été envoyé à l'ensemble des chefs de service de la DRFiP67. Une session pilote est organisée vers mi-décembre 2020 à l'attention des encadrants. À la question de la CGT, la direction répond

que les participants ont été sélectionnés en priorité parmi les encadrants des sites restructurés.

Écrans supplémentaires : outre les agents bénéficiant d'une prescription médicale, pourront également être dotés les agents exerçant des métiers spécifiques (ex : cadastre, trésoreries). La direction va identifier les agents prioritaires et des commandes supplémentaires d'écrans seront effectuées en début d'année prochaine. Attention : pour des questions techniques, les personnes équipées pour une prise en main à distance de leur PC du travail ne seraient pas éligibles à cet écran supplémentaire.

La dotation de fauteuils ergonomiques ne serait pas possible dans un premier temps. La CGT fait cependant remarquer à la parité administrative que la réutilisation des fauteuils qui avaient été attribués aux agents quand ils travaillaient en présentiel est possible et ne nécessite pas l'ouverture de nouveaux crédits. Il pourrait même s'agir des fauteuils de bureau classiques, qui dans tous les cas sont plus appropriés qu'une simple chaise, notamment pour les agents fragiles en télétravail toute la semaine.

Formations au télétravail : l'INSEE confirme que les télétravailleurs ont été formés en présentiel au télétravail (en prestation extérieure) et en e-formation. À la DGFIP deux e-formations existent : l'une à destination du télétravailleur et l'autre de son encadrant. Un lien sera mis en ligne sur Ulysse. La DRFiP67 reconnaît qu'il est nécessaire de mettre en place des formations spécifiques au profit des travailleurs et des encadrants, et propose d'associer les cadres des 3 directions dans ces formations.

B – Le local à vélo de la Direction est devenu insuffisant mais la direction n'a pas trouvé de solution pour organiser la cohabitation entre les véhicules de service et les vélos dans la cour. Une autre possibilité serait de trouver un local extérieur à proximité de l'entrée.

C – Le contrat d'entretien des locaux actuel prévoit un nettoyage des sols tous les 15 jours. Cela est jugé insuffisant et pas toujours respecté. Le nouveau contrat de nettoyage prévoira à compter de mai prochain une prestation hebdomadaire ainsi qu'un planning des jours de nettoyage des bureaux pour certains services de la DRFiP. Une prestation exceptionnelle de nettoyage approfondi des espaces de travail en janvier a également été obtenue.

D – Le chauffage s'avère insuffisant à la Trésorerie du SDEA : la soufflerie ayant été arrêtée pour éviter le brassage d'air confiné et les fenêtres régulièrement ouvertes pour aérer les locaux, le chauffage des bureaux est devenu insuffisant. Des unités de chauffage d'appoint sont nécessaires et la demande initiale n'a pas été pleinement satisfaite (2 convecteurs pour 9 bureaux). La direction a pris note et fera le nécessaire pour régler ce problème.

Vos représentants CGT à ce CHSCT :

DEPENAU Marie
STREICHER Gilles

N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations

par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :

cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques 67
06 81 20 36 05 ou (0049) 176 7666 49 43 ou 03 88 15 38 52
www.dgfip.cgt.fr/67/ – cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr